

## FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Gestionnaire : Fabien AUBRY

**Objet : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRES DES ASSOCIES DE L'IMMEUBLE**

ASL FLANDRES SUD  
Boulevard de la Villette / rue de Tanger  
Rue de Kabylie / rue Gaston Rebuffat  
75019 PARIS

**Date et lieu :**

Le : 23/12/2020

Lieu :

**Vote par correspondance**

**Les bulletins doivent nous parvenir avant le 18 décembre 2020**

Ce formulaire doit être adressé : Cabinet GERLOGE  
Administrateur de biens  
9, rue La Bruyère  
75009 PARIS

par mail : f.aubry@gerloge.fr  
o.delamotterouge@gerloge.fr

*Pour être pris en compte lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, ce formulaire de vote par correspondance accompagné du tableau des intentions de votes ci-dessous, doit être réceptionné par le syndic, au plus tard trois jours francs avant la date de de l'Assemblée.*

Je soussigné(e) : SCI MICHEL THOMAS représentée par Monsieur Thibault THOMAS  
Domicilié(e) au : 9, impasse Hauts de Sérignan  
34410 SERIGNAN,

après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et des documents annexés à la convocation ou mis à disposition sur le site en ligne sécurisé de la copropriété, souhaite émettre sur chacune des résolutions proposées à l'assemblée générale des copropriétaires convoquée le : (Voir date et lieu ci-dessus), le vote exprimé dans le tableau des intentions de votes joint.

Fait à Sérignan, le 17/12/2020

Signature du copropriétaire, de l'associé ou du mandataire commun

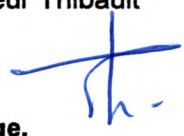


# TABLEAU DES INTENTIONS DE VOTES

Adresse de l'immeuble : ASL FLANDRES SUD

Nom du copropriétaire / Mandataire : SCI MICHEL THOMAS représentée par Monsieur Thibault THOMAS

Date de l'assemblée : 23/12/2020



Si plusieurs pages de vote, parapher les pages intermédiaires et signer la dernière page.

| N° ET TITRE DE LA RÉOLUTION                                                                              | POUR                                | CONTRE                              | ABSTENTION                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 Examen et approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019                            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| 2 Désignation du Président de l'ASL                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 Désignation du Conseil Syndical                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 3.1 Candidature de Monsieur Thibault THOMAS représentant de la SCI MICHEL THOMAS                         | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 3.2 Candidature de Monsieur Elyzzio NAZIHERRY représentant de la RIVP                                    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 3.3 Candidature de Monsieur Serge GAUBERT, représentant de la société France – HABITATION – SEQUENS      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 4 Décision à prendre pour la révision du budget prévisionnel pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| 5 Approbation du budget prévisionnel du 01/01/2021 au 31/12/2021                                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| 6 Montant des marchés et contrat : Consultation du Conseil Syndical                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 7 Montant des marchés et contrat : Consultation du Conseil Syndical                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 8 Dépense d'entretien hors budget courant : délégation de pouvoir à donner au Conseil Syndical           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            |
| 9 Décision à prendre pour la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts du patio              | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 9.1 décision de travaux et choix de l'entreprise                                                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| 9.2 honoraire du Président de l'ASL                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 9.3 budget global et appel de fonds                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| 10 décision à prendre pour la réalisation des travaux de remplacement de la pompe de relevage n°2        | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 10.1 décision de travaux et choix de l'entreprise                                                        | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| 10.2 honoraire du Président de l'ASL                                                                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 10.3 budget global et appel de fonds                                                                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| 11 modalités de consultation des pièces comptables du Syndicat des Copropriétaires                       | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |



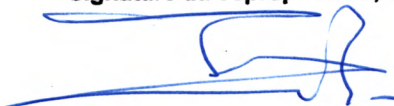
12 Autorisation à donner aux membres de la Police Nationale et / ou Municipale et/ou de la gendarmerie Nationale (Loi 95.73 du 21 janvier 1995 portant sur la Sécurité des immeubles)

☒ ☐ ☐

13 Entretien et gestion courante de l'immeuble

☐ ☐ ☐

Signature du copropriétaire, de l'associé ou du mandataire commun



## RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Il s'agit du formulaire prévu par l'alinéa 2 de l'article 17-1 A de la loi no 65-557 du 10 juillet 1965 qui précise que :

*« Les copropriétaires peuvent, par ailleurs, voter par correspondance avant la tenue de l'assemblée générale, au moyen d'un formulaire établi conformément à un modèle fixé par arrêté. Si la résolution objet du vote par correspondance est amendée en cours d'assemblée générale, le votant par correspondance ayant voté favorablement est assimilé à un copropriétaire défaillant pour cette résolution. »*

Ce formulaire est régi par les articles 9, alinéa 2, 9 bis, 14, alinéas 1 à 4, 14-1 et 17, alinéa 3, du décret no 67-223 du 17 mars 1967 modifié pris pour l'application de la loi no 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, selon lesquels :

### Alinéa 2 de l'article 9 :

« Le formulaire de vote par correspondance mentionné au deuxième alinéa de l'article 17-1 A est joint à la convocation. »

### Article 9 bis :

« Pour être pris en compte lors de l'assemblée générale, le formulaire de vote par correspondance est réceptionné par le syndic au plus tard trois jours francs avant la date de la réunion.

Lorsque le formulaire de vote est transmis par courrier électronique à l'adresse indiquée par le syndic, il est présumé réceptionné à la date de l'envoi. »

### Alinéas 1er à 4 de l'article 14 :

« Il est tenu une feuille de présence, pouvant comporter plusieurs feuillets, qui indique les nom et domicile de chaque copropriétaire ou associé :

- présent physiquement ou représenté ;
- participant à l'assemblée générale par visioconférence, par audioconférence ou par un autre moyen de communication électronique ;
- ayant voté par correspondance avec mention de la date de réception du formulaire par le syndic. »

### Article 14-1 :

« Au moment du vote, le formulaire de vote par correspondance n'est pas pris en compte lorsque le copropriétaire, l'associé ou leur mandataire est présent à l'assemblée générale, quelle que soit la date à laquelle a été établi ou reçu le formulaire de vote par correspondance ou le mandat avec délégation de vote, y compris en cas de délégation de vote sans désignation d'un mandataire. »

**Alinéa 3 de l'article 17 :** « Le procès-verbal comporte, sous l'intitulé de chaque question inscrite à l'ordre du jour, le résultat du vote. Il précise les noms et nombre de voix des copropriétaires ou associés qui se sont opposés à la décision, qui se sont abstenus, ou qui sont assimilés à un copropriétaire défaillant en application du deuxième alinéa de l'article 17-1 A de la loi du 10 juillet 1965.